Communiqué du Collectif Technique National EQUIPEMENT

Toutes les raisons d'agir le 05 mars 2013 à l'équipement !

Malgré une montée en puissance sur les travaux et la maintenance pour cette année, le budget 2013 d'austérité de l'entreprise frappe de plein fouet les cheminots de l'équipement. Les annonces sont claires, la Direction de l'Infrastructure est aux manettes pour brader nos savoir-faire, casser nos emplois à statut et détruire nos conditions de vie et de travail.

Les preuves que nos premiers dirigeants travaillent pour le privé avec l'argent public :

Dans la présentation du budget 2013, la Direction de l'entreprise se vante de sa filiale travaux « SFERIS ». Que celle-ci doublerait son chiffre d'affaires en 2013.

Mais avec qui ?

Dans un article de presse de février 2013, les loups sortent du bois avec quelques explications de son PDG ancien Directeur d'un Etablissement Equipement de la SNCF :

- il expose les prestations qu'il amène aux appels d'offres de RFF. Cela passe par la sécurisation des chantiers voie et caténaires (annonces humaines et automatiques), l'accompagnement des trains de travaux, le gardiennage des passages à niveau en ligne fermée, les agents sécurité, la gestion et l'exploitation des bases travaux.
- il précise que la cible de SFERIS est de répondre aux appels d'offres lancés par RFF avec une maîtrise d'œuvre autre que la SNCF (c'est-à-dire sans cheminot à statut).
- Il cite que fin 2012 l'entreprise et non plus la filiale SNCF comptait 200 personnes dont une quinzaine mise à disposition par l'EPIC. Le chiffre d'affaires est d'environ 15 millions d'Euros. L'objectif pour 2013 : doubler l'activité avec l'embauche de 150 personnes supplémentaires (en visant le doublement de son chiffre d'affaires et la signalisation ferroviaire).

En 2012, SFERIS était présente sur 16 sites, en 2013 la Direction de l'Infrastructure lui offre 41 sites.

Dans les cadeaux, il y a aussi nos dispositifs d'annonce, nos LTV et bien d'autres comme nos engins de maintenance,…

D'ailleurs SFERIS se positionne sur la plateforme ferroviaire de droit privé (MECATEAMCLUSTER) basée au Creusot pour la construction de voies d'essais et de formations pour 82 entreprises privées, avec aussi dans un court terme la construction d'ateliers et une infrastructure dédiée à la maintenance des engins mobiles.

Son financement de 7 millions d'Euros verra des investisseurs privés comme publics.

Que vont devenir nos savoir-faire, nos emplois ?

Ne sommes-nous pas là face à un véritable piratage industriel de service public ?

Dans le même ordre d'idée, nous avons l'entreprise France Signalisation avec à sa tête un ancien dirigeant équipement de la région de Strasbourg.

Malgré les nombreux incidents contraires à la sécurité, soulevés et actés sur de nombreux chantiers depuis son implantation en 2009, la Direction de l'Infrastructure continue à leur faire

des cadeaux autour de l'annonce des circulations, la mise en place des LTV sur nos chantiers.

Pour 2013, ils visent la maintenance des installations (vérifications techniques et essais) sur le réseau ferré national.

Que dire des Y 8000 et 9000 offerts à titre gracieux à VFLI par INFRA Rail sur nos chantiers en lieu et place de nos CREQ ?

Que dire de l'application d'un S9 allégé sur les lignes fermées qui favorise l'ouverture à la concurrence par l'abaissement des mesures de sécurité et met en danger les cheminots sur les chantiers ?

Toute cette sous-traitance est orchestrée par la Direction de l'Infrastructure qui porte atteinte à notre sécurité intégrée de service public !

L'exemple de ce qui s'est passé récemment sur un chantier entre Lyon et Grenoble illustre cette politique de casse. L'entreprise MECOLI qui avait sous sa responsabilité la mission de sécurité de « perchage caténaires » a confondu la voie 1 et la voie 2.

Le 05 mars 2013, la voix des cheminots de l'équipement doit se faire entendre pour que ce genre de casse organisée cesse immédiatement et que la voie du service public soit réellement entendue !

Les preuves que nos premiers dirigeants de l'infrastructure cassent nos emplois à statut :

Depuis 3 ans, la Direction de l'Infrastructure fait du « lobbying » sur l'emploi à l'équipement.

Mais dans les faits, il en est tout autre puisqu'en 2012 sur les promesses de 1900 embauches à l'accostage de fin d'année, il en manquait 30%.

C'est le même refrain lorsqu'ils annoncent + 560 cheminots de l'équipement en 2013.

En parallèle certains directeurs de territoires de production annoncent la couleur en proposant systématiquement la sous-traitance de nos chantiers au privé.

Le Directeur de la Production Infrastructure orchestre le déploiement d'intérimaires et de CDD sur nos chantiers.

Comme aux EIV, où nous avons recensé 37 contractuels (RH 0254) de moins de 30 ans, alors qu'ils devraient être au cadre permanent.

Le 05 mars 2013, la voix des cheminots de l'équipement doit se faire entendre pour que cesse toute précarisation de nos emplois qui porte atteinte au statut qui garantit la qualité de service public !

Les preuves que nos premiers dirigeants de l'infrastructure détruisent nos conditions de vie et de travail :

La mise en œuvre aux forceps du référentiel IN 2974, jumelé avec les mesures URSSAF applicables au 1er janvier 2013, est un véritable champ de destruction des conditions de travail et sociales des cheminots de l'équipement.

Il instaure la mobilité imposée, la prise en otage de notre santé avec le travail en 5 nuits et de week-end, le monnayage de la dégradation de nos conditions d'hébergements…

C'est aussi un vol organisé sur notre rémunération, où chaque mois les cheminots de l'équipement qui seront en déplacement verront quasiment 1000 Euros s'ajouter sur la déclaration d'impôts. Tout cela sans toucher un seul centime sur son salaire comptant pour la retraite. C'est aussi dans ce contexte que les cheminots subissent des pressions et d'une manière injuste se trouvent trop souvent convoqués à des examens psycho.

Le 05 mars 2013, la voix des cheminots de l'équipement doit se faire entendre pour que les négociations s'ouvrent rapidement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, ainsi que l'intégration des indemnités imposées dans la prime de travail !

Montreuil, le 26 février 2013